

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-245

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, qu'à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2023, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2023-245 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement en contactant la Municipalité au 450 225-1000 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet (www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 19^e jour de juin 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 19 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juin 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière